**LETTRE DE CONSULTATION**

1. **Contexte**

Expertise France est l’agence française de coopération technique internationale. Elle conçoit et met en œuvre des projets destinés à contribuer au développement équilibré des pays partenaires, conformément aux objectifs de développement durable (ODD) de l’Agenda 2030 et aux priorités de l’action extérieure de la France. La mission d’Expertise France est de répondre à la demande de pays partenaires qui veulent renforcer la qualité de leurs politiques publiques pour relever les défis environnementaux, sociaux, économiques ou sécuritaires auxquels ils sont confrontés. Pour cela, l’agence mène des projets dans les principaux domaines de l'action publique :

* Gouvernance démocratique, économique et financière.
* Paix, stabilité et sécurité.
* Développement durable, climat et agriculture.
* Santé et développement humain.

Innov’i – EU4Innovation est un projet d’appui au renforcement de l’écosystème de l’entrepreneuriat et de l’innovation en Tunisie, financé par l’Union européenne et mis en œuvre par Expertise France. Il s’inscrit dans un contexte d'émergence d’une tendance à l’entrepreneuriat innovant favorisé par la mise en place par le gouvernement tunisien d’un cadre juridique dédié à travers le Startup Act en 2018. Cette loi ambitionne de faire de la Tunisie une destination régionale privilégiée et un site national attractif pour la création de startups. En ce sens, le programme accompagne les initiatives portées par les acteurs de la société civile ainsi que les partenariats publics / privés, tout en promouvant la mise en place d'un environnement des affaires favorable. Il intervient sur trois axes :

• le renforcement de l’écosystème de l’innovation et de l’entrepreneuriat ;

• la mise en place d’un cadre réglementaire et de financement propice à l’entrepreneuriat innovant et aux startups ;

• la valorisation de l’écosystème de l’innovation et de l’entrepreneuriat.

Depuis sa mise en place en 2018, le programme a soutenu financièrement 25 structures d’accompagnement à hauteur de 7M d’euros qui accompagnent plus de 200 porteurs de projets, dans 21 gouvernorats Tunisiens.

1. **Objet et caractéristiques principales du projet de contrat**

L’objet du projet de contrat porte sur la mise en œuvre d’une étude sur l’économie verte telle que définie au cahier des charges (ref. doc) joint au dossier de consultation.

|  |
| --- |
| **CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET DE CONTRAT** |
| **Nature des prix** | Prix forfaitaire |
| **Durée d’exécution** | 5 mois |
| **Montant maximal de l’enveloppe financière** | 39 000€HT |
| **Lieu d’exécution du contrat** | Tunis, Tunisie  |
| **Devise paiement**  | Euros |

1. **Calendrier de passation**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **DATE\*** | **HEURE\*** |
| **Date limite de remise des offres** | 01/06/2022 | 16H00 (heure française)15H00 (heure tunisienne) |
| **Finalisation de l’analyse des offres** | 10/06/2022 | - |
| **Notification des attributions** | 17/06/2022 | - |
| **Signature du contrat** | 24/06/2022 | - |
| **Entrée en vigueur du contrat** | 24/06/2022 | - |

 **\*Date et heure prévisionnelles.**

1. **Procédure de passation**

Le présent contrat est soumis au Code de la commande publique français (CCP) dans sa version en vigueur issue de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique.

La consultation est passée selon la procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 au R. 2123-7 du CCP.

1. **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation est envoyé par voie électronique aux soumissionnaires et est constitué de :

* la présente lettre de consultation (DAJ\_M001),
* le cahier des charges (expression de besoin),
1. **Présentation des offres**

Les éléments de candidature, d’offre ainsi que toute correspondance et documents relatifs à la présente consultation doivent être rédigés en français.

A l’appui de leur offre, les candidats devront remettre un dossier constitué des documents suivants :

* Preuve d’enregistrement au registre des sociétés (k-bis, RNE ou équivalent)
* une offre technique comprenant :
	+ une description de la méthodologie qui sera employée pour la réalisation des activités (maximum 15 pages),
	+ un chronogramme détaillé, avec le nombre total de jours travaillés par les experts pour la mission (h/j),
	+ le(s) Curriculum Vitae des experts désignés pour la mise en œuvre des activités (préciser).
	+ des références de travaux similaires réalisés (minimum 2).
* Une décomposition de l’offre financière présentée sous la forme d’un bordereau de prix unitaires indiquant le prix  en journée /hommes et avec une estimation du nombre  de jours nécessaires à exécuter la prestation et couvrant l’ensemble des prestations dues au titre du marché.

Les documents demandés ci-dessus sont obligatoires. Leur absence entraîne la non-conformité de l’offre présentée et, de fait, son rejet.

La période de validité des offres remises est fixée à 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

1. **Modalités de transmission des offres**

L’ensemble des documents exigés est à transmettre avant les date et heure limites indiquées à l’article III. Calendrier de passation, par voie dématérialisée uniquement, à l’adresse mentionnée à l’article IX. Renseignements complémentaires.

La remise par voie dématérialisée est obligatoire. Toute remise par un autre moyen sera rejetée.

1. **Procédure de sélection**

Expertise France procèdera dans un premier temps à la vérification de l’admissibilité des candidatures et de leur capacité à assurer la prestation. Enfin, elle procèdera à l’évaluation des offres.

Expertise France pourra si elle le juge nécessaire, ouvrir des négociations avec tout ou partie des soumissionnaires et conclura le contrat avec l’entité ayant présenté l’offre la mieux notée au regard de ces critères.

1. **Renseignements complémentaires**

Si un candidat souhaite avoir des renseignements complémentaires sur des points techniques ou administratifs du dossier, il pourra envoyer ses questions à achat.tunisie@expertisefrance.fr avant la date limite de remise des offres.

1. **Traitement des données à caractère personnel**

Expertise France s’engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

Identité et coordonnées du responsable de traitement et de son représentant :

Expertise France

40, Boulevard de Port Royal

75005 Paris

Représentée par son Directeur Général,

Responsable de traitement opérationnel :

Le Département des Systèmes d’Information représenté par son Directeur

Coordonnées du délégué à la protection des données personnelles :

informatique.libertes@expertisefrance.fr

Les fondements juridiques légitimant le ou les traitements correspondent aux c) et e) de l'article 6.1 du RGPD, à savoir que :

- Le traitement est nécessaire au respect d’une obligation légale à laquelle Expertise France est soumis ;

- Le traitement est nécessaire à l’exécution d’une mission d’intérêt public ou relevant de l’exercice de l’autorité publique dont est investi Expertise France ;

Les finalités du ou des traitements sont :

- La gestion et le suivi de la présente procédure de passation de marchés,

- La gestion et le suivi du marché public conclu.

Les destinataires ou catégorie de destinataires des données à caractère personnel sont exclusivement les personnels habilités de l’autorité contractante, des ministères et des opérateurs de l'Etat, en charge de la passation et de l'exécution du contrat, ainsi que de leurs prestataires d’assistance dans ses activités.

Durée de conservation : ces données sont conservées pendant toute la durée de passation et d'exécution du contrat, ainsi que durant la DUA applicable au contrat.

Conformément aux dispositions des articles 15 à 21 du RGPD, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification, et d'effacement à ces informations qui les concernent. Elles disposent également d’un droit à la limitation du traitement et d’opposition à ce traitement pour des motifs légitimes. L'exercice des droits d'information et de tout autre exercice de droit des personnes concernées par les traitements mis en œuvre peuvent être effectués auprès du délégué à la protection des données d’Expertise France.

La personne dont les données à caractère personnel sont collectées dans le cadre de la présente procédure dispose d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.

Expertise France s’engage à garantir la confidentialité des propositions qui lui sont adressées et veille à ce soit assurée la sécurité et le stockage de ces propositions.

1. **Voies et délais de recours**

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr.

Les candidats peuvent obtenir des renseignements sur l'introduction des recours auprès du Gref